

DIRECTION GENERALE RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Direction de la gestion des commissions paritaires

DETERMINATION DE LA COMMISSION PARITAIRE COMPETENTE

Thesaurus : Tapisseries d'art, fabrication

1. Description activité/institution

La fabrication de tapisseries d'art sur base d'un carton (=dessin) fait par un artiste.

2. Commission paritaire compétente

Pour les ouvriers :

la commission paritaire auxiliaire pour ouvriers n° 100, vu les dispositions de l'arrêté royal du 04.11.1974 (Moniteur belge du 07.12.1974) instituant cette commission, modifié en dernier lieu par l'arrêté royal du 10.04.2014 (Moniteur belge du 25.04.2014).

3. Commission paritaire non compétente

Pour les ouvriers :

la commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie n° 120, vu les dispositions de l'arrêté royal du 05.02.1974 (Moniteur belge du 09.04.1974) instituant cette commission, modifié en dernier lieu par l'arrêté royal du 07.05.2007 (Moniteur belge du 31.05.2007).

"tissage de ...tapis".

4. Motivation

Il ne s'agit pas de tapis industriels mais de tapisseries d'art d'une fabrication artisanale. Pour la restauration, la conservation et/ou le nettoyage de ces tapisseries les CP 100 et 218 sont également compétentes.

Date : 2002.10.11